



LE DRAGON, UNE RIVIERE SEINE ET MARNAISE APPARTENANT AU RESEAU NATURA 2000 FRANÇAIS

LA RIVIERE DRAGON

La rivière Dragon est un affluent rive droite de la Voulzie. Elle prend sa source sur la commune de la Chapelle Saint Sulpice où elle porte le nom de Ru des Glatigny. Le ru des Glatigny reçoit deux affluents (l'un de sa rive gauche provenant de la ravine de Riot, l'autre de sa rive droite le Fossé Mou). Le ru des Glatigny prend le nom de Dragon sur la commune de Saint Loup de Naud avant de recevoir un troisième affluent (sur sa rive droite, le Ru de Saint Loup). L'ensemble du réseau hydrographique du bassin versant du Dragon représente environ 15,3 km de rivière.

La rivière Dragon Prend sa source sur le plateau de Brie puis s'écoule dans un fond de vallée particulièrement encaissé.

Le plateau est agricole et le fond de vallée est occupé par une forêt dense.

La rivière Dragon se caractérise par des eaux fraîches et une pente assez forte comparée aux autres rivières du département. Cette rivière a un profil salmonicole, elle héberge les espèces suivantes : Chabot, Vairon, Loche Franche, Truite Fario, Gardon, Lamproie de Planer, Epinochette (Sources : Pêches électrique CSP 1989). Mais d'autres espèces sont susceptibles d'y vivre comme la Loche de rivière, l'Anguille, le Chevesne.

LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, UN ENJEUX EUROPEEN, FRANÇAIS ET LOCAL

Face à l'érosion de la biodiversité (habitats naturels, faune, flore), l'Union européenne a mis en place le réseau Natura 2000 constitué de 25 000 ses répartis dans les 27 états membres visant à préserver les habitats (milieux naturels) et les espèces (faune, flore) y vivant.

Chaque Etat membre est libre du choix des méthodes et des moyens pour mettre en œuvre la Directive « Habitats ». La France a choisi la voie de la concertation et du volontariat.

LE SITE DRAGON

La rivière Dragon a été proposée comme site Natura 2000 rivière au titre de la Directive « Habitat » à l'Europe en 2006. pour les espèces piscicoles suivantes :

- * Lamproie de Planer
- * Loche de rivière
- * Chabot

Le site Natura 2000 est constitué à la fois par de la rivière mais aussi par des zones de bois :

- * La zone de rivière commence à la confluence entre le ru des Glatigny et la ravine de Riot et ce jusqu'à la confluence avec la Voulzie. Il faut ajouter aussi le troisième affluent du Dragon. ;
- * La zone terrestre correspond aux parcelles appartenant à Eau de Paris sur la commune de Saint Loup de Naud.



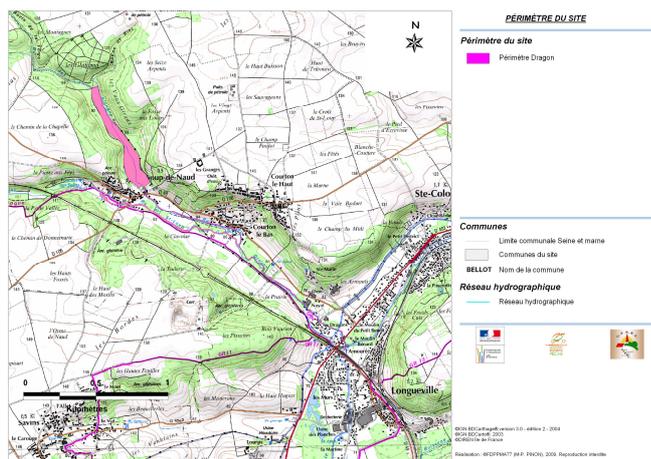
Chabot (cottus gobio)



Lamproie de Planer (lampetra planeri)



Loche de rivière (cobitis taenia)





QUELS OUTILS POUR GERER LE SITE ?

L'outil permettant d'atteindre les objectifs de conservation, de préservation ou de restauration des habitats et des espèces est le Document d'Objectifs. Chaque site, doit d'ici fin 2010 être doté de son Document d'Objectifs.

Depuis 2005, les collectivités sont les structures porteuses de l'élaboration de cet outil. Elles choisissent un opérateur (appel d'offre, consultation,...) ayant les compétences nécessaires.

La communauté de Commune de la Gerbe a été désignée structure porteuse pour l'élaboration du document d'objectifs le 13 janvier 2009. Madame GRIES, présidente de cette communauté de commune a été élue en tant que présidente du comité de pilotage chargé de l'élaboration de ce document.

La Communauté de Commune de la GERBE a choisi la fédération de pêche de Seine et Marne comme opérateur pour la réalisation du document d'objectifs.

Le document d'objectifs contient :

- * Un diagnostic écologique du site présentant, sur la base de prospections de terrain, notamment, l'état de conservation des habitats et des espèces ;
- * Un diagnostic socio économique présentant l'ensemble des activités économiques sur le site et les alentours ayant un impact positif ou négatif sur les habitats et les espèces. Il s'appuie sur de nombreuses rencontres avec les élus, habitats et acteurs locaux ;
- * Les mesures contractuelles envisageables sur le site. Elles sont élaborées en concertation avec les parties prenantes et avec les représentants de l'Etat.

LA PECHE ELECTRIQUE, OUTILS DE CONNAISSANCE DES POPULATIONS PISCICOLES

L'électricité est un moyen simple et efficace de capturer du poisson en rivière. Il existe deux types de matériel :

- * Le Héron, matériel lourd, constitué par un groupe électrogène, d'un boîtier de conversion du courant et de une ou deux anodes et d'une cathode ;
- * Le martin pêcheur, matériel léger, constitué d'une batterie, d'une anode et d'une cathode.

Le courant généré permet d'attirer le poisson vers des épuisettes. Il est ensuite pesé et mesuré.

Une pêche a été réalisée le 23 juillet 2009, sur la commune de Saint Loup de Naud pour connaître les espèces piscicoles présentes dans la partie amont du Dragon. Deux espèces ont été trouvées : le Chabot et la Truite Fario.

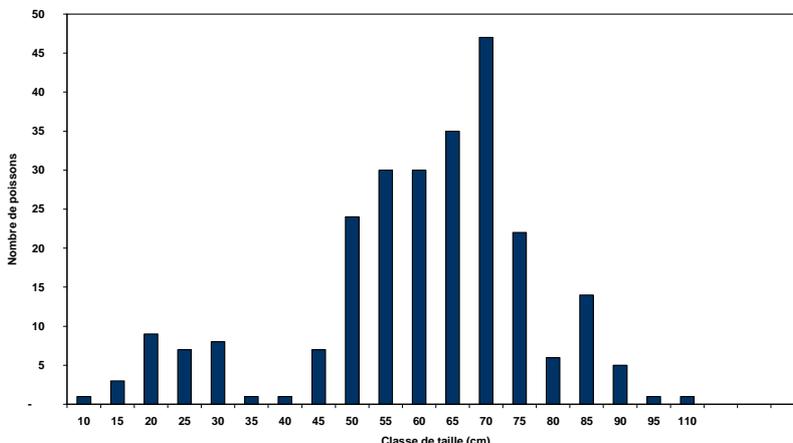


Pêche électrique à l'aide d'un martin pêcheur



Atelier de biométrie (comptage, mesure de la taille et du poids de chaque poisson et identification des espèces)

Classe de taille Chabot (Commune Saint Loup de Naud, 23 juillet 2009)





SOURCES :

Portail du réseau Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr/>

Site Dragon : <http://natura2000.ecologie.gouv.fr/sites/FR1102004.html>